



Formation ligue corps arbitral 21 et 22 novembre 2020

Les champs d'intervention de l'arbitre et du délégué régional :

- * Expertiser et conseiller en matière d'organisation et de suivi des compétitions,
- * Garantir le respect de la législation et des règlements "techniques",
- * Gérer, analyser et résoudre les conflits.

On attend de l'arbitre et du délégué régional qu'il soit capable de conseiller, faire appliquer et prendre des décisions en adéquation avec la réglementation.

Pour suivre cette formation, vous devez être traceur régional ou licencié depuis 5 ans avec une expérience en compétition sur course d'orientation.

La durée de la formation est de 15h sur 1 week end. Une partie de la formation pourrait être proposée à distance.

Le contenu est axé principalement sur des apports théoriques concernant les aspects réglementaires, mais aussi sur l'échéancier d'une compétition régionale, des études de cas concrets, la remise de documents d'aide à la mission de l'arbitre délégué régional : voir le programme ci-joint.

Une épreuve de certification se déroule pendant le stage : juger sur le terrain 5 réclamations posées lors d'une compétition.

Enfin, les stagiaires seront amenés à assumer le rôle d'arbitre délégué régional à l'occasion d'une compétition officielle du groupe régional, avec à leurs côtés un arbitre délégué titulaire chargé, au delà de son rôle de conseiller, de procéder à l'évaluation finale en vue de la délivrance du diplôme.

Coût total de la formation pour le WE :

120 euros par stagiaire sans hébergement

155 euros par stagiaire avec hébergement et petit déjeuner.

Le stagiaire fournit un ordinateur équipé d'une version OCAD 9 ou supérieure.

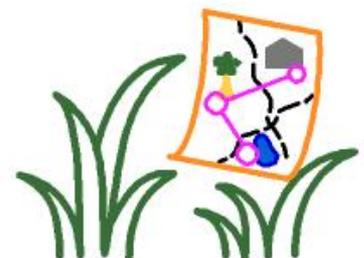
Lieu du stage : St Symphorien - 56650 INZINZAC

Inscriptions 15 jours minimum avant la date de formation

Anne Coniel - BEES1 CO - formatrice fédérale

af.coniel@orange.fr

06 75 70 56 60 - 02 97 33 02 18



PROGRAMME STAGE ARBITRE/DELEGUE REGIONAL		
	Matin	Après midi
Journée 1 (8h)	<p>9h – Accueil</p> <p>9h30–10h - Présentation des stagiaires – Présentation des exigences et du contenu de la formation « Délégué/Arbitre »</p> <p>10h-12h – Missions du Délégué, de l'arbitre – Réglementation générale applicable aux manifestations sportives</p>	<p>14h-15h15 – Points spécifiques du règlement des compétitions lié à l'arbitrage</p> <p>15h15 - 16h45 – Etudes de cas concrets d'arbitrage</p> <p>17h-18h - Missions détaillées du Délégué et de l'arbitre</p> <p>Charte de l'environnement</p>
Journée 2 (6h30)	<p>8h30-11h – CERTIFICATION : Epreuve de contrôle de pré balisage (présentation+épreuve+correction)</p> <p>11h-12h – retour sur l'épreuve de certification</p>	<p>14h-16h – Les différentes disciplines et différents formats de courses : Spécificités réglementaires</p> <p>16h-16h30 – Procédures de nomination sur les épreuves - Procédures de Certification finale</p> 

Direction Technique Nationale

